

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

8/1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

L'association « Promesse » organise régulièrement des activités d'accueils de loisirs sur le temps périscolaire et le mercredi pour les enfants des écoles Rollin, Guynemer, Perrault et Sévigné, situées à proximité de ses locaux. La Ville finance ces activités au moyen de subventions versées chaque année à cette association.

A ce titre, au regard des rapports d'activité, il a été constaté l'existence d'un solde de 1 582,55 €, correspondant à des subventions non versées en 2012 et 2013, qu'il convient de régulariser.

Par ailleurs, il convient de verser un complément de subvention de 874 € à l'Harmonie Municipale, correspondant à un reliquat dû au titre de l'année 2013.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser 1 582,55 € à l'association « Promesse »,
- verser 874 € à l'Harmonie Municipale.
- imputer ces dépenses à l'article fonctionnel 92421 et 92025, compte nature 6748 respectivement pour un montant de 1 582,55 € et 874 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.